

Affaires STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Si aucune opposition n'était formée avant le 17 mars, l'arrêt de la Cour de cassation deviendrait définitif et il ne resterait plus au juge d'instruction qu'à envoyer le dossier complet à Paris. Mais une opposition étant requise, la Cour de cassation devrait juger à nouveau et dans le plus bref délai.

MM. DALIMIER et DURAND sont de nouveau convoqués

De toute façon, si véritablement l'arrêt ne peut être notifié que mardi prochain, on est fondé à penser que M. Dalimier et M. Durand, anciens ministres, convoqués par ministère d'huissier, samedi dernier, de complétude d'escroquerie et de recel, laissent en liberté. De même on apprend que M. Durand et M. Julien Durand, anciens ministres, convoqués par ministère d'huissier, vendredi 15, veille du jour marquant l'expiration du délai impart pour leur opposition.

De nouveaux témoignages ont été recueillis à Paris

Matinée calme hier, à la Sûreté générale. Tout l'intérêt des deux enquêtes relatives à l'affaire Stavisky et à l'affaire Prince est concentré sur l'activité de l'inspecteur principal Bonn, dont l'emploi du temps est tenu secret, afin qu'il ne gêne pas les opérations en cours. L'inspecteur, qui fait d'ailleurs de fréquents apparitions rue des Saussaies, doit être saisi par l'inspecteur principal Bonn.

Un mandat d'amener lancé contre le boxeur NIEMEN

Dans la journée, M. Hude, juge d'instruction, a effectué une perquisition, 63 rue d'Amsterdam, au domicile du boxeur Niemen, qui fut un des champions et des gardes du corps de Stavisky. A la suite de cette perquisition, M. Ordonneau a lancé contre le boxeur un mandat d'amener. Niemen devait être conduit devant le juge d'instruction dans la soirée.

M. Louis PROUST a déposé une plainte en faux et usage de faux

M. Louis Proust, député d'Indre et Loire vient de saisir le doyen des juges d'instruction par l'intermédiaire de M. Marcel Pournin et Marcel Mirail, d'une plainte en faux et usage de faux contre inconnu, à propos du chèque de 200.000 francs qui, après l'incrimination portée sur le talon par Stavisky, aurait été touché par le député.

Le cas de l'avocat général CAZENAVETTE

On sait que le garde des sceaux a prescrit une enquête sur le cas de l'avocat général Cazenavette, mise en cause par une photographie trouvée dans le dossier de M. Pinguaud, avocat de Guiboud-Ribaudo.

Le mystère du coffre-fort de Saint-Tropez

Les renseignements recueillis à Saint-Tropez permettent d'établir que le coffre-fort appartenait à un grand établissement de crédit, signalé comme loué à Alexandre Stavisky, le serait en réalité, par une personnalité locale, lequel d'ailleurs, se serait caché l'escroc.

Les bijoux saisis à Orléans

Les bijoux saisis par l'inspecteur Bonn au Crédit municipal d'Orléans et engagés par Stavisky et Harott, au nombre de seize, constituent une double collection de bijoux et chaînes d'huissier tout en platine, sertis de brillants, ont été déposés au greffe du parquet de la Seine.

On parle d'une autre affaire qui verrait le jour sous peu

Le scandale Oustric n'avait pas éparpillé Boulogne et la suite de la Banque Adam en fut la preuve, au grand dam des escroqueries boulognaises. Un organisme autonome, la Chambre de Commerce, nous a-t-on dit, a été créé de quelques millions, restés « gélés » partiellement dans le renouveau qui a été tenté.

Interview-express...

M. le Président. Je voudrais avoir quelques renseignements sur les bons de Bayonne, que la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer a émis.

Une plainte identique de M. Camille AYMARD

Camille Aymard vient de déposer au parquet contre X en faux et usage, une plainte concernant le fameux chèque sur le talon duquel on a cru déchiffrer l'inscription « Camille A. Tardie ». L'explication de la police mobile, de la désignation de la brigade, a été donnée au chèque et demandée à la justice de retrouver celui qui a truqué le talon et à qui faire planer sur lui la suspicion.

Les causes de la tentative de suicide de M. Raymond HUBERT

Un de nos confrères parisiens a publié la version suivante des causes qui ont provoqué la tentative de suicide de M. Raymond Hubert : « Parmi les hypothèses qui ont été envisagées, il en est une qui nous a été donnée par un ami de M. Hubert, qui a couronné des affaires de Romagnino et des agissements récents de ce dernier. Je ne suis pas loin de penser que M. Raymond Hubert a imprudemment accepté à un certain moment, de garder certains talons de chèques que Guiboud-Ribaudo et Romagnino lui avaient confiés, agissant par pure amitié. »

Un mandat d'amener lancé contre le boxeur NIEMEN

Dans la journée, M. Hude, juge d'instruction, a effectué une perquisition, 63 rue d'Amsterdam, au domicile du boxeur Niemen, qui fut un des champions et des gardes du corps de Stavisky. A la suite de cette perquisition, M. Ordonneau a lancé contre le boxeur un mandat d'amener. Niemen devait être conduit devant le juge d'instruction dans la soirée.

M. Louis PROUST a déposé une plainte en faux et usage de faux

M. Louis Proust, député d'Indre et Loire vient de saisir le doyen des juges d'instruction par l'intermédiaire de M. Marcel Pournin et Marcel Mirail, d'une plainte en faux et usage de faux contre inconnu, à propos du chèque de 200.000 francs qui, après l'incrimination portée sur le talon par Stavisky, aurait été touché par le député.

Le cas de l'avocat général CAZENAVETTE

On sait que le garde des sceaux a prescrit une enquête sur le cas de l'avocat général Cazenavette, mise en cause par une photographie trouvée dans le dossier de M. Pinguaud, avocat de Guiboud-Ribaudo.

Le mystère du coffre-fort de Saint-Tropez

Les renseignements recueillis à Saint-Tropez permettent d'établir que le coffre-fort appartenait à un grand établissement de crédit, signalé comme loué à Alexandre Stavisky, le serait en réalité, par une personnalité locale, lequel d'ailleurs, se serait caché l'escroc.

Les bijoux saisis à Orléans

Les bijoux saisis par l'inspecteur Bonn au Crédit municipal d'Orléans et engagés par Stavisky et Harott, au nombre de seize, constituent une double collection de bijoux et chaînes d'huissier tout en platine, sertis de brillants, ont été déposés au greffe du parquet de la Seine.

On parle d'une autre affaire qui verrait le jour sous peu

Le scandale Oustric n'avait pas éparpillé Boulogne et la suite de la Banque Adam en fut la preuve, au grand dam des escroqueries boulognaises. Un organisme autonome, la Chambre de Commerce, nous a-t-on dit, a été créé de quelques millions, restés « gélés » partiellement dans le renouveau qui a été tenté.

Interview-express...

M. le Président. Je voudrais avoir quelques renseignements sur les bons de Bayonne, que la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer a émis.

LE MYSTÈRE DE L'ASSASSINAT DE LA FEMME D'UN NÉGOCIANT PARISIEN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aussitôt après avoir enregistré ces déclarations, M. Guillaume entendit la jeune femme, Mme André Roche, convoquée à la police judiciaire, et qui confirma les dires de son patron.

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE M. PRINCE

Une mystérieuse entrevue. On apprend, hier matin, que le Parquet de Dijon avait adressé au Parquet de Paris un long télégramme chiffré dont on ne connaît l'origine ni le contenu.

Nouveau témoignage imprécis à Dijon

Les témoignages sur l'affaire Prince continuent à être recueillis à Dijon, mais ils sont aussi évanesques que les précédents. C'est ainsi que la police mobile a reçu, samedi matin, la déposition d'un témoin habitant les environs de Dijon. Celui-ci a déclaré avoir vu le mardi 20 février, vers 18 h. 15, sous le pont de l'Arquebuse, la déposition d'un témoin venant de la direction de Paris. A l'extérieur du véhicule, sur la banquette arrière se trouvaient trois hommes dont l'un discutait violemment avec un autre.

Mardi aura lieu la contre-autopsie

La contre-autopsie du cadavre du comte de Prince aura lieu à l'Institut médico-légal, à Paris, mardi prochain.

LES ÉVÉNEMENTS DU 6 FÉVRIER

LA NOUVELLE AUDITION DE M. EUGÈNE FROT PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La séance de la commission d'enquête sur les événements du 6 février s'est ouverte par la lecture de diverses lettres adressées au président de la commission, dont l'une de M. Chiappe, donnant des précisions sur l'entrevue entre M. Châtelet et M. de la Roque au sujet de la propagande de objecteurs de conscience.

L'audition de M. FROT est reprise

L'audition de M. Frot, interrompue la veille par suite de l'heure tardive, fut ensuite reprise. Le président donne connaissance des renseignements qu'il a pris à la suite de l'audition de M. de Kerillis. C'est à la Préfecture de police qu'appartenait le dossier relatif à l'incident du 4 et 5 février, aussi M. Bonnefoy donna lecture de la note qui lui a été remise par la Préfecture de police au sujet de cette affaire.

LES FAITS QUI MOTIVÈRENT LE DÉPLACEMENT DE M. CHIAPPE

L'ancien ministre de l'Intérieur rappelle ensuite les faits qui ont motivé le déplacement de M. Chiappe, toutes les diligences révélées dans l'affaire Stavisky.

UNE LETTRE DE M. RÉAL DEL SARTE

L'Action Française a publié une lettre de M. Réal Del Sartre, président de Camelots du Roi, à M. Henri Béraud, qui, dans un article récent mit ces derniers en cause. De cette lettre, nous extrayons les passages suivants :

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE MINEUR DISPARU DE BRUAY-EN-ARTOIS RETROUVÉ NOYÉ

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros, la disparition inquiétante d'un jeune mineur pensionné M. Jules Tintillier, âgé de 15 ans, qui avait quitté, le 17 février dernier, le domicile de sa fille, Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles à Bruay et n'avait pas reparu.

UNE TRIPLE NAISSANCE A LA MATERNITÉ D'ARRAS

Mme Salomé, femme de M. Salomé, représentant en automobiles, demeurant à Sallaumines, a mis au monde trois petits garçons bien portants à la maternité d'Arras.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE MINEUR DISPARU DE BRUAY-EN-ARTOIS RETROUVÉ NOYÉ

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros, la disparition inquiétante d'un jeune mineur pensionné M. Jules Tintillier, âgé de 15 ans, qui avait quitté, le 17 février dernier, le domicile de sa fille, Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles à Bruay et n'avait pas reparu.

UNE TRIPLE NAISSANCE A LA MATERNITÉ D'ARRAS

Mme Salomé, femme de M. Salomé, représentant en automobiles, demeurant à Sallaumines, a mis au monde trois petits garçons bien portants à la maternité d'Arras.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE MYSTÈRE DE L'ASSASSINAT DE LA FEMME D'UN NÉGOCIANT PARISIEN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aussitôt après avoir enregistré ces déclarations, M. Guillaume entendit la jeune femme, Mme André Roche, convoquée à la police judiciaire, et qui confirma les dires de son patron.

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE M. PRINCE

Une mystérieuse entrevue. On apprend, hier matin, que le Parquet de Dijon avait adressé au Parquet de Paris un long télégramme chiffré dont on ne connaît l'origine ni le contenu.

Nouveau témoignage imprécis à Dijon

Les témoignages sur l'affaire Prince continuent à être recueillis à Dijon, mais ils sont aussi évanesques que les précédents. C'est ainsi que la police mobile a reçu, samedi matin, la déposition d'un témoin habitant les environs de Dijon. Celui-ci a déclaré avoir vu le mardi 20 février, vers 18 h. 15, sous le pont de l'Arquebuse, la déposition d'un témoin venant de la direction de Paris. A l'extérieur du véhicule, sur la banquette arrière se trouvaient trois hommes dont l'un discutait violemment avec un autre.

Mardi aura lieu la contre-autopsie

La contre-autopsie du cadavre du comte de Prince aura lieu à l'Institut médico-légal, à Paris, mardi prochain.

LES ÉVÉNEMENTS DU 6 FÉVRIER

LA NOUVELLE AUDITION DE M. EUGÈNE FROT PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La séance de la commission d'enquête sur les événements du 6 février s'est ouverte par la lecture de diverses lettres adressées au président de la commission, dont l'une de M. Chiappe, donnant des précisions sur l'entrevue entre M. Châtelet et M. de la Roque au sujet de la propagande de objecteurs de conscience.

L'audition de M. FROT est reprise

L'audition de M. Frot, interrompue la veille par suite de l'heure tardive, fut ensuite reprise. Le président donne connaissance des renseignements qu'il a pris à la suite de l'audition de M. de Kerillis. C'est à la Préfecture de police qu'appartenait le dossier relatif à l'incident du 4 et 5 février, aussi M. Bonnefoy donna lecture de la note qui lui a été remise par la Préfecture de police au sujet de cette affaire.

LES FAITS QUI MOTIVÈRENT LE DÉPLACEMENT DE M. CHIAPPE

L'ancien ministre de l'Intérieur rappelle ensuite les faits qui ont motivé le déplacement de M. Chiappe, toutes les diligences révélées dans l'affaire Stavisky.

UNE LETTRE DE M. RÉAL DEL SARTE

L'Action Française a publié une lettre de M. Réal Del Sartre, président de Camelots du Roi, à M. Henri Béraud, qui, dans un article récent mit ces derniers en cause. De cette lettre, nous extrayons les passages suivants :

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE MINEUR DISPARU DE BRUAY-EN-ARTOIS RETROUVÉ NOYÉ

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros, la disparition inquiétante d'un jeune mineur pensionné M. Jules Tintillier, âgé de 15 ans, qui avait quitté, le 17 février dernier, le domicile de sa fille, Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles à Bruay et n'avait pas reparu.

UNE TRIPLE NAISSANCE A LA MATERNITÉ D'ARRAS

Mme Salomé, femme de M. Salomé, représentant en automobiles, demeurant à Sallaumines, a mis au monde trois petits garçons bien portants à la maternité d'Arras.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE VINGT-HUITIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CATASTROPHE DES MINES DE COURRIÈRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En accord avec les organisations syndicales, la municipalité de Courrières a organisé, ce matin, une manifestation qui se déroula comme les années précédentes.

A SALLAUMINES

L'imposant cortège, qui était rassemblé au lieu dit « Les Grottes », sur la route nationale, se mit en marche dans l'ordre suivant : L'Harmonie municipale, les sapeurs-pompiers, les pupilles, les sections des sections confédérées française et polonaise, les vieux pensionnés, la société « La Fraternelle » du souvenir de l'année 1906, les membres de l'Administration municipale entourant M. Jacques Louart, député-maire, les organisations unitaires et communistes.

QUAND LES NUITS DE LILLE LIVRENT LEURS SECRETS...

Une auto arriva que le chef de la section des sapeurs-pompiers et l'un d'eux se tint en équilibre sur le marchepied. L'auto fonça à 90 à l'heure sur l'allée macadamisée de l'Espérance. Essouffés, les deux inspecteurs qui avaient entrepris une invraisemblable course à pied venaient à l'échec. Ils étaient arrivés. Les occupants de la voiture purent apercevoir le cycliste en fuite alors qu'il atteignait le pont Napoléon qui comporte des marches et une passerelle.

LE MINEUR DISPARU DE BRUAY-EN-ARTOIS RETROUVÉ NOYÉ

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros, la disparition inquiétante d'un jeune mineur pensionné M. Jules Tintillier, âgé de 15 ans, qui avait quitté, le 17 février dernier, le domicile de sa fille, Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles à Bruay et n'avait pas reparu.

UNE TRIPLE NAISSANCE A LA MATERNITÉ D'ARRAS

Mme Salomé, femme de M. Salomé, représentant en automobiles, demeurant à Sallaumines, a mis au monde trois petits garçons bien portants à la maternité d'Arras.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE MINEUR DISPARU DE BRUAY-EN-ARTOIS RETROUVÉ NOYÉ

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros, la disparition inquiétante d'un jeune mineur pensionné M. Jules Tintillier, âgé de 15 ans, qui avait quitté, le 17 février dernier, le domicile de sa fille, Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles à Bruay et n'avait pas reparu.

UNE TRIPLE NAISSANCE A LA MATERNITÉ D'ARRAS

Mme Salomé, femme de M. Salomé, représentant en automobiles, demeurant à Sallaumines, a mis au monde trois petits garçons bien portants à la maternité d'Arras.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé Poulain ait été condamné à la prison pour avoir fait un voyage circulaire à travers la France, il revenait se constituer prisonnier à Chauny. La presque totalité de l'argent et des titres emportés par Poulain ont été retrouvés. Celui-ci a été condamné, en outre, à verser 1.600 francs de dommages-intérêts à la banque et 600 francs de son cousin.

LE MINEUR DISPARU DE BRUAY-EN-ARTOIS RETROUVÉ NOYÉ

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros, la disparition inquiétante d'un jeune mineur pensionné M. Jules Tintillier, âgé de 15 ans, qui avait quitté, le 17 février dernier, le domicile de sa fille, Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles à Bruay et n'avait pas reparu.

UNE TRIPLE NAISSANCE A LA MATERNITÉ D'ARRAS

Mme Salomé, femme de M. Salomé, représentant en automobiles, demeurant à Sallaumines, a mis au monde trois petits garçons bien portants à la maternité d'Arras.

LE BANQUIER-ESCROC DE CHAUNY CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL DE LAON

Le tribunal correctionnel a condamné à quatre mois de prison avec sursis le nommé Martial Poulain, âgé de 45 ans, ancien directeur de la succursale de Chauny d'un grand établissement de crédit. Cette condamnation intervient après que le nommé